



Couplage de données aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports

Publié : le 2025-05-05

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2025,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT66-99/2025F-PDF
ISBN: 978-0-660-76816-8

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Data Linking for Program Monitoring, Evaluation and Reporting

Couplage de données aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports

A. Objet du présent document

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a élaboré la présente orientation pour aider les responsables de programme, les analystes de politiques, les évaluateurs et les praticiens de la mesure du rendement à améliorer la mesure, l'évaluation et la production de rapports en renforçant les activités produisant des résultats grâce au couplage de données. Ce document comprend un processus détaillé permettant de mesurer les répercussions des activités au moyen cette façon de faire. L'utilisation du couplage de données permet d'obtenir des données de grande qualité qui serviront à mesurer les répercussions des activités tout en protégeant la vie privée.

Plus précisément, le présent document d'orientation :

- appuie les responsables de programme nommés par les administrateurs généraux, conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor, dans la collecte et l'utilisation de données valides et fiables sur le rendement, comme défini à la section 4 de la Directive sur les résultats;
- permet aux ministères de faciliter la production de rapports à l'échelle du gouvernement sur les répercussions des programmes sur

le genre et la diversité, conformément à la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes.

Lorsqu'un programme offre des services à des particuliers ou à des entreprises, le SCT recommande que ses pouvoirs habilitants soient définis de façon à permettre la collecte de données d'identification. Ces identifiants peuvent faciliter le couplage des données relatives au programme avec des données anonymisées sur l'impôt ou les prestations, par exemple, qui sont gérées par Statistique Canada. On encourage fortement les ministères à envisager cette démarche avant de demander des autorisations pour des programmes nouveaux ou existants au moyen de propositions budgétaires, de mémoires au Cabinet ou de présentations au Conseil du Trésor.

Il convient de mentionner le pouvoir de mettre en œuvre un programme ou une activité qui est conféré à une institution s'accompagne, dans la plupart des cas, du pouvoir d'en assurer la surveillance et l'évaluation. Toutefois, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, l'unité des services juridiques du ministère doit confirmer que ce dernier dispose bien du pouvoir de recueillir et d'utiliser des données.

Des exemples de la façon dont le couplage de données a permis de rendre compte de répercussions figurent à l'annexe A.

B. Ce qu'on entend par couplage de données

Le couplage de données consiste à combiner des données administratives de programmes avec d'autres sources de données pour permettre des analyses plus détaillées que celles que l'on obtiendrait seulement avec l'ensemble original de données ¹.

Afin de permettre une administration efficace des programmes, les ministères recueillent des données liées aux programmes auprès de particuliers et d'entreprises. Statistique Canada recueille également d'autres renseignements sur ces particuliers et ces entreprises, comme des données sur le revenu ou sur l'emplacement géographique, souvent auprès d'autres institutions gouvernementales (par exemple, des déclarations de revenus,

des dossiers d'immigration et des dossiers d'assurance-emploi). En fait, Statistique Canada pourrait posséder beaucoup de renseignements sur les particuliers qui, une fois anonymisés aux fins de la protection des renseignements personnels, permettraient de désagréger les résultats socio-économiques selon des facteurs liés au genre et à la diversité. Cette démarche est essentielle pour assurer une gestion efficace des résultats et facilite la production de rapports en vertu de la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes.

Le couplage de données avec celles de Statistique Canada accroît considérablement le potentiel d'analyse des facteurs liés au genre et à la diversité qui se rapportent à un programme, tout en réduisant au minimum le fardeau lié à la collecte de nouvelles données. En outre, le couplage se fait, par l'intermédiaire de Statistique Canada, dans un environnement protégé (avec une anonymisation appropriée, ce qui réduit les risques liés à la protection des renseignements personnels). Statistique Canada offre divers services de couplage, y compris :

- l'Environnement de couplage de données sociales pour coupler des données sur les particuliers;
- l'Environnement de fichiers couplables pour coupler les données sur les entreprises;
- un éventail de plateformes de couplage existantes (par exemple, la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés et la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail), et de bases de données associées accessibles aux partenaires des ministères fédéraux.

Toutefois, un certain nombre d'étapes doivent être suivies pour que le couplage de données puisse être mené à bien. Ces étapes figurent à la section D.

C. Facteurs à prendre en considération

Alors que le présent document d'orientation porte principalement sur la façon de procéder au couplage de données, il traite également de ses applications. Conformément à la section 4 de la Directive sur les résultats, des plans de production de rapports sur les répercussions doivent être envisagés dès les premières étapes de l'élaboration de programmes et de politiques. Ces plans, ainsi que les activités connexes liées aux données, doivent être définis de manière à ce que les ministères sachent précisément la façon dont ils doivent procéder pour évaluer leur rendement, comme établi à la section 3 de la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor. Pour ce faire, nous invitons les responsables de programme à consulter, dès le début du processus, les responsables ministériels de la gestion des données ainsi que le **chef de la mesure du rendement** et le **chef de l'évaluation** du ministère. Ces derniers aideront à définir les exigences relatives aux données pour le ministère et des programmes précis. Il pourrait aussi être avantageux pour les responsables de programme de consulter Statistique Canada dès les premières étapes.

La production de rapports sur les répercussions sur le genre et la diversité comprend habituellement des renseignements personnels. Dans les limites de leurs pouvoirs tels qu'ils sont énoncés à l'article 4 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, les responsables de programme doivent assumer leur responsabilité en tant que gardiens des renseignements personnels des Canadiens et être perçus comme de bons gardiens. Les responsables de programme doivent indiquer clairement les renseignements demandés et l'objet de leur collecte. Comme indiqué à la section 4 de la Directive sur les résultats, les responsables de programme doivent mettre à jour les profils de l'information sur le rendement des programmes en conséquence.

Compte tenu des exigences énoncées dans la Loi sur la protection des renseignements personnels, il est extrêmement important que les programmes s'assurent que la collecte, l'utilisation et la divulgation de cette information sont autorisées. Dans le cas contraire, nous recommandons aux

responsables de programme de consulter les services juridiques de leur ministère afin de déterminer si une modification législative est nécessaire pour la production de rapports sur les répercussions des programmes. Lorsque des données personnelles sont recueillies uniquement aux fins de surveillance, d'évaluation et de production de rapports, on encourage fortement les responsables de programme à en aviser les personnes à qui les renseignements sont demandés. En d'autres termes, dans un tel cas, il faut indiquer clairement que les données ne seront pas utilisées aux fins de l'administration du programme pour une personne donnée, mais serviront plutôt à mesurer et à évaluer le programme dans son ensemble.

Le SCT a préparé un avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels afin de donner d'autres lignes directrices sur la façon de gérer les renseignements personnels aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports, tout en protégeant les renseignements personnels des Canadiens. L'avis contient également des lignes directrices sur les exigences concernant ce qui suit :

- évaluations des facteurs relatifs à la vie privée;
- protocoles de protection des renseignements personnels;
- fichiers de renseignements personnels;
- énoncés d'avis de confidentialité;
- ententes sur l'échange de renseignements;
- techniques de protection des renseignements personnels.

Les responsables de programme devraient faire appel à leurs bureaux d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour en savoir plus sur ces points.

Comme indiqué dans l'avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels, les responsables de programme doivent aussi garantir qu'ils disposent des ententes nécessaires pour conclure des arrangements en matière de couplage de données avec Statistique Canada. Ce dernier a mis en place des politiques, des directives et des processus

stricts pour veiller à la gestion efficace des activités de couplage de microdonnées tout en gérant et en atténuant les risques inhérents à la protection des renseignements personnels que le couplage peut poser.

D. Étapes suggérées pour l'intégration du couplage de données dans la planification et la production de rapports?

Phase 1 : planification

1. Déterminer les questions auxquelles répondre

Examiner le modèle logique ou la théorie du changement de la politique ou du programme.

Déterminer, avec les responsables de la mesure du rendement et de l'évaluation, les questions précises qui permettront de définir les répercussions sur divers groupes de la population.

2. Déterminer les exigences relatives aux données et à la méthode

À la lumière de ce qui précède, déterminer, en consultation avec les responsables ministériels de la gestion des données, les données nécessaires à l'analyse.

- Quelle combinaison de données quantitative et qualitative constitue la source de preuve optimale?
- Quelles sont les considérations identitaires et socio-économiques ² nécessaires aux fins de l'analyse?
- Quels renseignements permettront de déterminer les résultats?
- Quelles méthodes doivent être appliquées pour la mesure des répercussions nettes?
 - Selon les méthodes appliquées, il pourrait être nécessaire de recueillir différentes variables ³.

3. Élaborer un plan de surveillance et d'évaluation des données

Avant d'envisager la nouvelle collecte directe de données, le responsable de programme devrait déterminer, avec le responsable de la mesure du rendement ou le responsable de l'évaluation, son bureau des données, ses responsables de la protection des renseignements personnels et Statistique Canada, des options de couplage de données dans ses environnements de couplage sécurisés qui permettront de mettre à profit les données existantes.

- Cette étape peut être assez longue puisque des discussions doivent être tenues et des approbations doivent être obtenues. Statistique Canada mène ses activités selon le principe du recouvrement des coûts. Par conséquent, les programmes devront aussi établir un budget pour leurs activités de couplage et devront communiquer avec Statistique Canada dès le début du processus (se reporter à l'annexe B pour obtenir les coordonnées).

Dans les cas où une collecte directe de données est nécessaire, le programme devrait élaborer un plan détaillé précisant les données à recueillir ainsi que comment, quand et où elles seront recueillies. Il convient également de réfléchir aux données qui pourraient être couplées à partir de sources existantes, dans les cas où la divulgation est permise, afin d'éviter tout dédoublement. Le programme doit consulter les services juridiques du ministère et les responsables de la protection des renseignements personnels afin de déterminer les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'alinéa 8(2)j) qui vise les travaux de recherche ou de statistique, qui l'habilite à communiquer ces données sans consentement.

Afin de pouvoir coupler des données, les programmes doivent recueillir des données d'identification de particuliers ou d'entreprises.

- Une attention particulière doit être accordée à la façon dont les données seront recueillies, à la personne qui les recueillera ainsi qu'aux pouvoirs, aux ententes et aux modalités requises pour cette collecte. Compte tenu des autres parties visées, il s'agit d'une considération importante pour les programmes de subventions et de

contributions ainsi que pour les programmes qui fournissent des services à la population canadienne.

La collecte de données complémentaires sera particulièrement importante dans les cas suivants :

- les caractéristiques personnelles des clients ou des demandeurs sont déterminantes à des fins d'analyse et ne sont pas accessibles par l'intermédiaire de Statistique Canada;
- certains renseignements sur les résultats ne sont pas accessibles par l'intermédiaire de Statistique Canada (par exemple, les renseignements avant et après le versement de prestations).

Les programmes devraient d'abord tirer parti des données de programme déjà recueillies pour analyser les activités et les répercussions des programmes en fonction de l'admissibilité des clients.

4. Cerner les défis et acheminer les obstacles systémiques au SCT

Les programmes doivent dresser l'inventaire des obstacles auxquels ils se heurtent dans la mise en œuvre d'une initiative de données axée sur le couplage, y compris les ententes de partenariat ou les limites liées à la technologie de l'information. Des plans devraient être élaborés pour éliminer les obstacles cernés.

Tout obstacle dont la nature est systémique ou la résolution va au-delà de la capacité de l'organisation doit être porté à l'attention au SCT à l'adresse cgba-lcbss@tbs-sct.gc.ca. Il sera ensuite examiné par un comité directeur interministériel.

5. Parachever le plan et le mettre en œuvre

Une fois que les étapes susmentionnées ont été suivies et que les principaux besoins, défis et obstacles ont été abordés (ce qui comprend l'atténuation de tout risque cerné dans l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ou les évaluations du protocole de protection des renseignements personnels

ou de sécurité), le plan de collecte de données du programme ou de l'activité doit être intégré au profil de l'information sur le rendement du programme au début de la mise en œuvre du plan de données.

Phase 2 : collecte, analyse et production de rapports

6. Recueillir les données et les communiquer à Statistique Canada

Mettre en place les exigences relatives aux systèmes, à l'infrastructure et à la gouvernance en matière de données comme indiqué à la phase 1 du plan.

Recueillir les données requises, comme déterminé dans le plan.

Assurer une coordination avec Statistique Canada pour la communication de tout fichier de données. Ces fichiers ne devraient contenir que les renseignements pertinents requis pour le couplage.

- Comme il est indiqué ci-dessus, Statistique Canada dispose d'un processus d'acquisition de données qui doit être pris en compte dans les échéanciers. La durée de ce processus peut dépendre du nombre de fichiers et du niveau de sensibilité des données.

Préparer ou soumettre les données à Statistique Canada aux fins de couplage s'il y a lieu.

7. Travailler avec Statistique Canada pour produire l'analyse

Par l'intermédiaire de Statistique Canada, il est possible de mener des analyses comme les suivantes :

- statistiques de base sur la participation (par exemple, mesures de ratio et moyennes);
- répercussions comparatives simples;
- répercussions nettes;
- répercussions comparatives entre programmes.

Les programmes devront avoir la capacité nécessaire en place pour examiner et comprendre les résultats fournis.

Les programmes qui souhaitent obtenir des microdonnées pour mener l'analyse peuvent tirer parti de divers arrangements en matière d'accès aux données avec Statistique Canada. Il est possible que de tels arrangements soient déjà en place avec le ministère responsable. Les membres de l'équipe du programme devront obtenir le statut d'employé réputé de Statistique Canada pour être en mesure de travailler directement avec les données.

8. Produire des rapports et appuyer la prise de décisions

L'analyse menée sur les données couplées devrait être intégrée à la production de rapports sur le programme et à l'évaluation de ce dernier, en plus d'éclairer son orientation future, y compris à l'appui de nouveaux pouvoirs liés à la politique ou au programme et de propositions budgétaires.

Annexe A : exemples d'analyses menées au moyen du couplage de données

Cette annexe présente des exemples précis de la façon dont les analyses désagrégées peuvent être utilisées pour :

- déterminer les différentes répercussions des politiques et des programmes sur divers groupes de la population canadienne;
- aider à cerner les lacunes dans ces répercussions qu'il pourrait être nécessaire de combler.

Exemple 1 : programme Entrée express d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Question

Quels sont les premiers résultats économiques des immigrants sélectionnés au moyen d'Entrée express?

Entrée express (EE) est le système de gestion des demandes du Canada pour certaines catégories d'immigration. EE utilise le Système de classement global (SCG), un système de points fondé sur des données probantes, pour

cerner les candidats les plus susceptibles d'avoir des revenus d'emploi élevés et en mesure de maximiser leur rendement économique sur le marché du travail canadien.

Couplage de données

Les données de programme contenues dans le SCG ont été couplées à celles de la Base de données longitudinales sur l'immigration.

Résultats

L'évaluation du système EE de 2020 portait sur les premiers résultats économiques des demandeurs sélectionnés par l'intermédiaire d'EE. L'évaluation a donné lieu aux conclusions suivantes.

- Les premiers résultats économiques sur les demandeurs principaux sélectionnés au moyen d'EE sont positifs; ils affichent une participation élevée au marché du travail et de bons résultats sur le plan de leur revenu d'emploi et du type de profession dans laquelle ils travaillent.
- Les demandeurs principaux sélectionnés au moyen de l'EE ont généralement obtenu de meilleurs résultats que leurs homologues qui n'ont pas été sélectionnés au moyen de ce système.
- Les femmes inscrites à l'EE affichent des niveaux de capital humain plus élevés que les hommes y étant inscrits.
- Même si les femmes inscrites à l'EE affichent des niveaux de capital humain plus élevés que les hommes y étant inscrits, leurs résultats économiques préliminaires sont moins favorables. Les femmes avaient un revenu d'emploi plus faible (44 600 \$) que les hommes (66 400 \$).
- Le fléchissement des résultats enregistrés pour les femmes inscrites à l'EE à ces égards indique les domaines où des analyses supplémentaires pourraient être effectuées afin d'éclairer la conception future des programmes.

Exemple 2 : programme de la Prestation canadienne d'urgence

Question

Qui a profité de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)?

La PCU fournissait un soutien financier aux Canadiens employés et travailleurs autonomes directement touchés par la pandémie de COVID-19.

La compréhension de la composition des bénéficiaires en fonction du genre et de la diversité était une exigence clé en matière de production de rapports pour le programme.

Couplage de données

Des données sur le programme de la PCU, l'incapacité et le marché du travail ont été couplées à des données de l'impôt, d'immigration et du recensement.

Résultats

Une étude de Statistique Canada présentée en juin 2021 (voir Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020) portait sur les caractéristiques des travailleurs qui étaient les plus et les moins susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU.

L'étude a permis de conclure ce qui suit.

- En ce qui concerne les caractéristiques individuelles de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), les jeunes travailleurs, les minorités visibles, les réfugiés et les travailleurs autochtones étaient plus susceptibles d'avoir reçu la PCU que les autres travailleurs.
- En ce qui concerne les caractéristiques intersectionnelles de l'ACS Plus :
 - en général, les femmes et les jeunes appartenant à des groupes de minorités visibles étaient plus susceptibles d'avoir reçu la PCU;
 - chez les travailleurs noirs, les hommes étaient légèrement plus susceptibles d'avoir reçu la PCU que les femmes.

- Outre ce qui précède, d'autres domaines d'analyse pourraient être examinés.

Exemple 3 : programme Croissance économique régionale par l'innovation des agences de développement régional

Question

Le programme Croissance économique régionale par l'innovation (CERI) a-t-il permis aux entreprises soutenues de croître?

Le programme CERI fournit de l'aide par l'intermédiaire de deux volets :

- le volet Croissance et productivité des entreprises, qui fournit un soutien aux entreprises à diverses étapes de leur développement;
- le volet Écosystèmes d'innovation régionaux, qui vise à établir et à faire croître des écosystèmes régionaux inclusifs qui soutiennent les besoins des entreprises et qui favorisent un climat entrepreneurial propice à l'innovation, à la croissance et à la compétitivité.

Les entreprises qui ont reçu de l'aide par l'intermédiaire des deux volets ont-elles enregistré une augmentation du nombre d'emplois, de revenus et de la productivité de la main-d'œuvre? Sont-elles devenues des exportatrices ou ont-elles investi dans la recherche et le développement?

Couplage de données

Les données du programme CERI (liste d'entreprises soutenues par le programme CERI) ont été couplées à celles de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Résultats

Deux rapports ont été remis aux agences de développement régional :

- évaluation économique du programme CERI (volet Croissance et productivité des entreprises direct);
- évaluation économique du programme CERI (tous les volets hormis le volet Croissance et productivité des entreprises direct)

Les principaux résultats sont les suivants :

- les clients visés par le volet Croissance et productivité des entreprises ont des caractéristiques différentes de ceux qui ne le sont pas. En particulier, par rapport aux non-clients, leur taille est plus importante, leurs activités tendent à se concentrer dans le secteur des biens et une proportion plus élevée d'entre eux se trouve au Québec;
- en général, le taux de croissance de ces clients en termes de revenus, d'emploi, de productivité de la main-d'œuvre, d'exportations, et de dépenses en recherche et en développement sont plus élevés. Ces clients sont plus susceptibles de devenir des exportateurs ou de mener des activités de recherche et de développement.

Exemple 4 : soutien fédéral à la croissance et à l'innovation pour les entreprises appartenant aux minorités de langue officielle, 2020

Question

En quoi les volets des programmes fédéraux de soutien à l'innovation et à la croissance des entreprises ont-ils aidé les entreprises appartenant aux minorités de langue officielle au Canada en 2020?

Les entreprises appartenant aux minorités de langue officielle (MLO) désignent les entreprises appartenant à des personnes dont l'anglais est la première langue officielle parlée (PLOP) au Québec, et celles appartenant à des personnes dont le français est la PLOP ailleurs au Canada.

Couplage de données

Les données des programmes Environnement de fichiers couplables – Entreprises et Soutien de la croissance et de l'innovation en entreprise ont été couplées aux données du Recensement de 2021 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration.

Résultats

En 2020, environ 344 000 entreprises appartenaient à des MLO, ce qui représente 6,3 % de l'ensemble des entreprises au Canada. De ces entreprises, près de 2 000 (0,5 %) ont reçu 437,6 millions de dollars (12,7 %)

du financement total du Soutien de la croissance et de l'innovation en entreprise.

Par rapport aux entreprises appartenant à des MLO n'ayant reçu aucun soutien, celles en ayant reçu étaient :

- 1,9 fois moins susceptibles d'être détenues par des femmes;
- 4,8 fois plus susceptibles de déclarer des revenus d'au moins 2 millions de dollars;
- 10,5 fois plus concentrées dans le secteur de la fabrication.

Exemple 5 : entreprises appartenant à des personnes noires au Canada, 2020

Question

Quelles étaient les caractéristiques socio-économiques des entreprises appartenant à des personnes noires au Canada en 2020?

Couplage de données

Des données des programmes Environnement de fichiers couplables – Entreprises et Soutien de la croissance et de l'innovation en entreprise ont été couplées à celles du Recensement de 2021 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration.

Résultats

En 2020, on estime qu'il y avait 145 000 entreprises appartenant à des personnes noires au Canada, ce qui représente 2,4 % du nombre total d'entreprises au pays.

Les entreprises appartenant à des personnes noires sont plus susceptibles d'appartenir à des personnes immigrantes, des personnes jeunes et des travailleurs autonomes.

En 2020, les entreprises appartenant à des personnes noires ont reçu près de 1 % du financement fédéral alloué dans le cadre du Soutien de la croissance et de l'innovation en entreprise. Cela représente environ

42 millions de dollars du financement fédéral de 3,8 milliards de dollars offert par l'intermédiaire du programme.

Exemple 6 : comparaison du rendement des petites et moyennes entreprises détenues majoritairement par des femmes et de celles détenues majoritairement par des hommes

Questions

Les entrepreneures au Canada sont-elles désavantagées en ce qui concerne le rendement de l'entreprise et l'accès aux ressources financières? Le rendement des entreprises est-il fondé sur le genre au Canada?

Couplage de données

Les données d'Environnement de fichiers couplables – Entreprises ont été couplées à celles de l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises.

Résultats

Les petites et moyennes entreprises (PME) détenues majoritairement par des femmes avaient un chiffre d'affaires inférieur de 20,9 % en 2011 et de 18,4 % en 2014 que celui des PME détenues majoritairement par des hommes.

Les PME détenues majoritairement par des femmes employaient 25,1 % moins d'employés en 2011 et 19,5 % moins d'employés en 2014 que les PME détenues majoritairement par des hommes.

Une fois les facteurs clés pris en compte, le risque évalué de demandes de financement de la dette par des PME détenues majoritairement par des femmes était comparable à celui des PME détenues majoritairement par des hommes en 2014.

Les PME détenues majoritairement par des femmes avaient une probabilité plus élevée d'innover dans les secteurs de la fabrication, des services d'hébergement et de restauration et du commerce de détail en 2014.

Annexe B : services de couplage de données et ressources de Statistique Canada

Statistique Canada offre un éventail de services et de plateformes de couplage de données. La section suivante comprend une brève description de ces derniers ainsi que les coordonnées utiles. Les ministères peuvent y recourir pour commencer leurs travaux.

Environnement de couplage de données sociales

L'Environnement de couplage de données sociales (ECDS) de Statistique Canada favorise l'exploitation novatrice des données administratives et des données d'enquête existantes pour éclairer les politiques socio-économiques grâce au couplage d'enregistrements au niveau individuel. L'ECDS permet de coupler des données de programme au niveau individuel à un éventail de fichiers de données d'enquête, de données du recensement et de données administratives couvrant différents domaines comme la santé, la justice, l'éducation et le revenu. Les services et les mesures de soutien comprennent :

- l'évaluation de la faisabilité des projets de couplage d'enregistrements;
- la prestation de conseils sur les sources de données;
- la liaison avec des spécialistes du domaine;
- de l'assistance relative aux étapes d'approbation;
- la réalisation du couplage d'enregistrements;
- la création de fichiers d'analyse couplés personnalisés conformément aux spécifications du client;
- la prestation de conseils sur les limites analytiques et la validation;
- la prestation d'activités de formation et de sensibilisation.

Pour en savoir plus, envoyez un courriel à : STATCAN.SDLE-ECDS.STATCAN@statcan.gc.ca.

Environnement de fichiers couplables – Entreprises

L'Environnement de fichiers couplables – Entreprises (EFC-E) est un environnement de Statistique Canada dans lequel les microdonnées d'entreprises sont couplées à diverses sources de données administratives et d'enquêtes. L'EFC-E permet de coupler des données de programme au niveau de l'entreprise à un vaste éventail de fichiers de données administratives et d'enquête fournissant de l'information sur les entreprises canadiennes, y compris :

- les caractéristiques relatives aux finances, au financement, à l'innovation, aux brevets et à la technologie;
- les réponses et les imputations des propriétaires et des employés en matière d'impôts, d'immigration et de recensement.

L'équipe de l'EFC-E apporte son soutien aux utilisateurs et aux partenaires en travaillant avec eux pour définir les variables en fonction de leur sujet d'intérêt. Une fois définies, les variables sont extraites des fichiers couplables appropriés sous forme d'ensembles de données pouvant être utilisées pour réaliser des recherches, des études d'impact ou des tableaux personnalisés.

Pour en savoir plus, envoyez un courriel à : statcan.elfe-eefc.statcan@statcan.gc.ca.

Direction des études analytiques et de la modélisation

La Direction des études analytiques et de la modélisation (DEAM) est responsable de soutenir un éventail d'environnements de couplage de données (c'est-à-dire la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés) et de l'utilisation des fichiers de données couplées existants comme le Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, la base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) et la BDMIR-Recensement à l'appui des activités d'analyse pour l'élaboration et l'évaluation de programmes. La DEAM fournit des conseils d'expert aux ministères chargés de l'établissement de politiques sur l'élaboration de plans de données et d'analyse à l'appui de la création et de

l'évaluation de programmes, ainsi qu'une formation sur les méthodes d'évaluation quantitative. La Direction est aussi responsable de donner accès aux microdonnées aux ministères qui souhaitent mener des analyses.

Pour en savoir plus, envoyez un courriel à : analyticalstudies-etudesanalytiques@statcan.gc.ca.

Notes en bas de page

- ¹ Voir l'annexe A de la [Directive sur le couplage de microdonnées](#).
- ² Par exemple, le genre, la race, l'incapacité, la composition de la famille, l'avoir ou le revenu, la taille de l'entreprise, le nombre d'employés et l'orientation vers les exportations, ainsi que les façons dont ces considérations se chevauchent.
- ³ Voir : [Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction](#) (2019) et [Modèles de mesure des impacts : Guide des méthodes de mesure des impacts](#)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président du Conseil du Trésor, 2025,

ISBN : 978-0-660-76816-8

Date modified: 2025-02-21